http://fo-caterpillar.net

Aménagement et modification des horaires de travail

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie au travail, la Direction a réuni le mardi 26 juillet les organisations syndicales afin de leur soumettre un projet comportant 2 volets :

1- Un aménagement du temps de travail des horaires bureaux.
2- Une modification des horaires d'atelier.

La proposition soumise à la négociation est la suivante :

1- Horaires de bureaux :

Instauration d'une plage fixe le matin et l'après-midi entre 9 H 30' - 11 h 30' & 13 h 30' - 15 h 30'.
La référence à la durée quotidienne de travail (7 h 18') disparaît au profit d'une référence hebdomadaire (36 h 30').

Dans les faits cela veut dire quoi ?

Le salarié affecté dans l'horaire pourra faire varier sa durée journalière de travail à la baisse comme à la hausse à deux conditions : respecter la durée hebdomadaire de travail (36 h 30') et être présent dans les plages horaires fixes.
Cela signifie que si un jour il travaille moins que 7 h 18'; admettons 5 h 18', il devra effectuer dans la semaine les 2 heures manquantes en travaillant par exemple 9 h 18' un autre jour. L'inverse est aussi possible : travailler 9 h 18' un jour et 5 H 18' le jour suivant.
Les avantages d'un tel système sont marginaux à cause des plages fixes qui pèsent comme un carcan.
Certes, ce système permet de s'affranchir des contraintes de la journée continue et ainsi de se constituer un horaire de travail "plus normal" avec une vraie coupure entre le matin et l'après-midi. Mais combien de salariés veulent réellement renoncer aux attraits de la journée continue ?
La proposition offre aussi la possibilité de démarrer à 9 h 30' au lieu de 9 h 00', mais l'avancée reste bien mince.

La demande de notre organisation syndicale de permettre aux salariés, en accord avec leurs superviseurs, de se dégager un après-midi ou une matinée complète par semaine a été refusée, de même que la possibilité de démarrer l'horaire plus tôt le matin, par exemple vers 7 h 00, notamment pour éviter les embouteillages ou acquérir des heures en plus sur une journée, sans être astreint à une fin de poste tardive.

2 - Horaires d'atelier :

L'art de faire du neuf avec du vieux …
La proposition est de démarrer l'horaire du matin une demie heure plus tard avec une fin de poste elle aussi décalée.
En résumé, pour des raisons qui restent à définir, la Direction souhaite revenir aux anciens horaires d'avant 2010 (7 h00 – 15 h 00 / 15 h 00 – 23 h00 / 23 h 00 – 7 h 00).
En 2010, de nombreux salariés s'étaient opposés à l'horaire actuel qui implique un réveil plus matinal. A l'époque, Il était jugé comme plus éprouvant et plus difficile à gérer sur le plan familial, notamment à cause des difficultés à trouver des nounous disponibles aussi tôt le matin.
Maintenant le poids des habitudes étant ce qu'il est, le fait de terminer plus tôt son horaire et ainsi bénéficier de tous ses après-midis, peut rendre moins évident le retour à un horaire plus "commun".
Notre syndicat effectuera un sondage pour bien apprécier la volonté des salariés concernés à changer une fois encore leur horaire de travail.

En conclusion, la proposition faite par la Direction en matière d'aménagement du temps de travail reste bien en retrait de ce que souhaiterait notre syndicat.
Le vocable utilisé de l'amélioration de la qualité de vie au travail relève plus "du miroir aux alouettes" que d'une réelle idée novatrice.
La vérité est que nous avons affaire à de petits aménagements à la marge qui fondamentalement ne changeront pas grand-chose à notre quotidien.

Nous sommes encore loin, très loin d'une organisation du travail facilitant réellement l'articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle.

C'est bien dommage, car il y aurait beaucoup à faire dans ce domaine-là, avec à la clé un véritable intérêt partagé !

FO, un syndicat libre et indépendant à vos côtés

Grenoble, août 2016